

## **FCP AXIS CAPITAL PRUDENT SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 16 706 851 DT, y compris des sommes capitalisables de 1 421 901 DT.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **2. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Le commissaire aux comptes :**

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

**Tunis, le 29 mars 2013**

**Bilan arrêté au 31/12/2012**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

			31/12/2012	31/12/2011
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1-</b>	<b>Portefeuille-titres</b>		<b>12 041 384</b>	<b>10 460 384</b>
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	6 311 136	4 978 485
	b- Obligations et valeurs assimilées	4.2	5 730 248	5 481 899
<b>AC2-</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>4 705 895</b>	<b>5 541 865</b>
	a- Placements monétaires	4.3	3 487 834	5 455 583
	b- Disponibilités		1 218 061	86 282
<b>AC3-</b>	<b>Créances d'exploitation</b>		<b>11</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>16 747 290</b>	<b>16 002 260</b>
<b>PASSIF</b>				
PA1-	Opérateurs créditeurs		33 246	35 113
PA2-	Autres créditeurs divers		7 193	11 177
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>40 439</b>	<b>46 290</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>CP1-</b>	<b>Capital</b>	<b>4.4</b>	<b>15 284 950</b>	<b>14 755 408</b>
CP2-	Sommes Capitalisables		1 421 901	1 200 562
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		1 213 781	972 114
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		208 120	228 448
<b>ACTIF NET</b>			<b>16 706 851</b>	<b>15 955 970</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>16 747 290</b>	<b>16 002 260</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2012 au 31/12/2012**  
 (Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/12	Exercice clos le 31/12/11
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.5</b>	<b>414 825</b>	<b>454 008</b>
a. Dividendes		102 581	141 337
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		312 244	312 671
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>		<b>97 941</b>	<b>44 678</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>512 766</b>	<b>498 686</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.6</b>	<b>-267 594</b>	<b>-244 788</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>245 172</b>	<b>253 898</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.7</b>	<b>-25 214</b>	<b>-24 552</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>219 958</b>	<b>229 346</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-11 838</b>	<b>-898</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>		<b>208 120</b>	<b>228 448</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>11 838</b>	<b>898</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		71 493	-936 047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		279 088	498 905
Frais de négociation		-13 057	-18 081
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>557 482</b>	<b>-225 877</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2012 au 31/12/2012**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<b>Exercice clos le 31/12/12</b>	<b>Exercice clos le 31/12/11</b>
<b>AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>557 482</b>	<b>-225 877</b>
a- Résultat d'exploitation	219 958	229 346
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	71 493	-936 047
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	279 088	498 905
d- Frais de négociation	-13 057	-18 081
<b>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>193 399</b>	<b>-5 063 668</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>9 445 759</b>	<b>3 623 406</b>
Capital	8 376 585	3 516 028
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	319 413	-145 817
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	749 761	253 195
<b>b / Rachats</b>	<b>-9 252 360</b>	<b>-8 687 074</b>
Capital	-8 213 713	-8 520 733
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-290 267	413 328
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-748 380	-579 669
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>750 881</b>	<b>-5 289 545</b>
<b>AN 4- ACTIF NET</b>		
en début de période	15 955 970	21 245 515
en fin de période	16 706 851	15 955 970
<b>AN 5- NOMBRE DE PARTS</b>		
en début de période	7 157	9 554
en fin de période	7 236	7 157
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>2 308,851</b>	<b>2 229,421</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,56%</b>	<b>0,26%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2012**

### **1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PRUDENT**

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds est passée de «FCP AXIS CAPITAL PROTEGE» à «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT».

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-12 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-12 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-12 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles, de certificats de dépôt et de dépôts à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2012	% Actif net
<b>Titres OPCVM</b>				
FCP ATI	1341	769 327	775 422	4,64%
ARABIA SICAV	62	3 248	4 392	0,03%
<b>Total titres OPCVM</b>	<b>1 403</b>	<b>772 575</b>	<b>779 814</b>	<b>4,67%</b>
<b>COTE CONTINU</b>				
ADWYA	8 569	43 437	68 433	0,41%
AIR LIQUIDE	2 240	705 784	806 400	4,83%
AMEN B.	5 341	219 179	185 680	1,11%
ASSAD	36 894	390 100	316 145	1,89%
BT	41 690	416 045	499 821	2,99%
CIMENTS BIZERTE	44 969	335 729	305 969	1,83%
MAGASIN GENERAL	5 375	446 269	926 940	5,55%
MONOPRIX	39 558	670 507	1 095 005	6,55%
SFBT	31 199	313 472	396 258	2,37%
SOTUVER	32 277	244 707	272 127	1,63%
UBCI	3 277	156 785	118 005	0,71%
UIB	14 331	301 795	258 933	1,55%
<b>Total cote continu</b>	<b>265 720</b>	<b>4 243 809</b>	<b>5 249 716</b>	<b>31,42%</b>
<b>COTE FIXING</b>				
ASTREE	3 952	334 417	274 427	1,64%
UBCI NS 2012	204	9 592	7 179	0,04%
<b>Total cote fixing</b>	<b>4 156</b>	<b>344 009</b>	<b>281 606</b>	<b>1,68%</b>
<b>Total titres cote</b>	<b>269 876</b>	<b>4 587 818</b>	<b>5 531 322</b>	<b>33,10%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>271 279</b>	<b>5 360 393</b>	<b>6 311 136</b>	<b>37,77%</b>

### 4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2012 à 5 730 248 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au	% Actif net
<b>Emprunt d'Etat</b>	<b>2 750</b>	<b>2 758 488</b>	<b>2 847 469</b>	<b>17,04%</b>
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 020	196 568	1,18%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	95 860	98 153	0,59%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 420	196 044	1,17%
BTA 5.5 03/2019	500	510 500	526 406	3,15%
BTA 5.5 03/2019	500	507 250	523 793	3,14%
BTA 5.5 03/2019	1 000	1 006 200	1 040 910	6,23%
BTA 7.00 02/2015	50	50 988	53 084	0,32%
BTA 7.00 02/2015	100	101 800	106 066	0,63%
BTA 7.00 02/2015	100	102 450	106 445	0,64%
<b>Emprunts des sociétés</b>	<b>39 100</b>	<b>2 814 622</b>	<b>2 882 779</b>	<b>17,26%</b>
AB2010_15A_31/08	3 000	259 980	263 161	1,58%
AIL 2012-1 5A	2 000	200 000	206 076	1,23%
ATL06/1 7A 15/06	800	16 000	16 456	0,10%
ATL2010/1 5A 09/08	2 000	120 000	121 693	0,73%

ATTIJ BANK2010 7A 11/01	3 000	257 142	265 724	1,59%
BTK2012-1 7A 15/11	3 000	300 000	301 947	1,81%
CIL08/1 5A 29/08	5 000	100 000	101 781	0,61%
TL 2011 3 5A 5.85%	5 000	500 000	521 610	3,12%
TL 2012 1 5A 6.15%	2 000	200 000	205 850	1,23%
TL08/1 5A 21/04	5 000	100 000	102 635	0,61%
UIB09/1 20A 17/07C	2 700	229 500	234 443	1,40%
UIB2011-1 20A 26082011	5 600	532 000	541 402	3,24%
<b>TOTAL</b>	<b>41 850</b>	<b>5 573 110</b>	<b>5 730 248</b>	<b>34,30%</b>

#### 4.3- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-12 à 3 487 834 DT et correspond à des placements sous forme de certificats de dépôts, de BTC et de dépôts à terme qui se détaillent comme suit:

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31-12-2012	% Actif net
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>996 892</b>	<b>999 896</b>	<b>5,97%</b>
CD AB 1000 30J 4.68% 03122012	996 892	999 896	5,97%
<b>Dépôts à terme</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 506 510</b>	<b>9,02%</b>
AB 500 90J 4.50% 06022013	500 000	502 663	3,01%
ATB 1000 4.50% 91J 23112012	1 000 000	1 003 847	6,01%
<b>Bon de trésor</b>	<b>958 332</b>	<b>981 428</b>	<b>5,87%</b>
BTC 24 AVRIL 2013 4.13	958 332	981 428	5,87%
<b>TOTAL</b>	<b>3 455 224</b>	<b>3 487 834</b>	<b>20,88%</b>

#### 4.4- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 750 881 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	529 542
Variation de la part Revenu	221 339
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>750 881</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

##### Capital au 01-01-2012

Montant:	14 755 408
Nombre de titres :	7 157
Nombre de porteurs de parts:	110

##### Souscriptions réalisées

Montant:	8 376 585
Nombre de titres émis :	4 063
Nombre de porteurs de parts entrants :	11

##### Rachats effectués

Montant:	8 213 713
Nombre de titres rachetés :	3 984
Nombre de porteurs de parts sortants:	23

##### Capital au 31-12-2012

Montant:	14 918 280(*)
Nombre de titres :	7 236
Nombre de porteurs de parts :	98

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base part de capital de début de période</b>	<b>14 918 280</b>
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	71 493
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	279 088
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	29 146
Frais de négociation	-13 057
<b>Capital au 31-12-2012</b>	<b>15 284 950</b>

#### 4.5- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des actions	102 581	141 337
Revenus des BTA et EO	312 244	312 671
<b>Total revenus du portefeuille</b>	<b>414 825</b>	<b>454 008</b>

#### 4.6- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.  
Le total de ces charges s'élève à 267 594 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du Gestionnaire	261 629	239 112
Rémunération du Dépositaire	5 965	5 676
<b>Total</b>	<b>267 594</b>	<b>244 788</b>

#### 4.7- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2012 à 25 214 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	17 738	16 211
Rémunération CAC	6 720	7 997
Autres charges	756	344
<b>Total</b>	<b>25 214</b>	<b>24 552</b>

### 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

#### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	2012	2011
Revenus des placements	70,863	69,678
Charges de gestion des placements	-36,981	-34,203
<b>Revenu net des placements</b>	<b>33,882</b>	<b>35,475</b>
Autres charges	-3,485	-3,430
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>30,397</b>	<b>32,045</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,636	-0,126
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>28,761</b>	<b>31,919</b>
+ ou - values réalisées sur cession de titres	38,569	69,709
Variation des + ou - values potentielles sur titres	9,880	-130,788
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	4,028	37,377
Frais de négociation	-1,804	-2,526
<b>+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SND</b>	<b>50,673</b>	<b>-26,228</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>77,043</b>	<b>-31,560</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>2 308,851</b>	<b>2 229,421</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Charges / actif net moyen	1,51%	1,52%
Autres charges / actif net moyen	-0,14%	0,15%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,18%	1,42%

## **5.2 Transactions avec les parties liées :**

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS CAPITAL PRUDENT prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2012 s'élève à 261 629 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 13 057 au titre de l'exercice 2012.